

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

---

ASSEMBLÉE NATIONALE EN PÉRIODE DE CRISE - (N° 3798)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL23

présenté par  
M. Waserman, rapporteur

-----

### ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de groupe politique »

les mots :

« des groupes politiques ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.